CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS ANNUEL

TITRE DU FONDS ANNUEL

Bourse Alexandre Sabourin pour les arts et la communauté
une bourse de l'Association des étudiants en science

INTRODUCTION
Le fonds a été établi en 2003 par l'Association des étudiants en sciences conformément aux résultats de son référendum de 2002. Ces bourses sont offertes aux étudiantes et étudiants de premier cycle de la Faculté des sciences.

Alexandre Sabourin étudiait en géologie à la Faculté des sciences à l'Université d'Ottawa. Il était inscrit en première année d'études. En septembre 2003, Alexandre est décédé d'une embolie pulmonaire, laissant à sa famille et ses amis la mémoire d'un cœur chaleureux dévoué aux autres. Alexandre avait une passion pour les arts dramatiques, surtout pour l'improvisation avec la LIEU. Tout au long de ses études à Hawkesbury, Alexandre fut impliqué dans le scoutisme, à travers lequel il a développé un amour pour la nature et le camping. Alexandre voulait devenir géologue ou enseignant. La mémoire d'Alexandre restera à jamais dans le cœur de tous qui l'ont connu.

OBJECTIF DU FONDS
Attribuer des bourses à des étudiantes et étudiantes en science méritants.

res d'admissibilité
rsonne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne, résidente permanente, personne à statut protégé/réfugié ou étudiante internationale;
2. être inscrite à temps plein dans un programme de premier cycle à la Faculté des sciences de l'Université d'Ottawa;
3. être inscrite au prochain trimestre d'automne;
4. faire preuve d'excellence dans des activités artistiques ainsi que démontrer l'implication dans la communauté; et
5. avoir un bon dossier scolaire.

Valeur de la bourse: Minimum 500 $
Nombre de bourses: Variable
Fréquence d'attribution: Annuelle
Programme ou cycle d'études: Premier cycle
Renouvelable : Non
Responsable des demandes: Service de l'aide financière
Échéance des demandes: 1er mai

DEMANDE
La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible au https://bourses.uottawa.ca/, et doit comprendre :

1. une lettre de la personne candidate (min. 250 mots) détaillant comment son excellence dans le domaine artistique a eu un impact dans sa communauté;
2. une copie non-officielle du relevé de notes de la personne candidate; et
3. des références pour la vérification des exemples cités dans les réponses.

Note : Les expressions artistiques peuvent comprendre les arts visuels, l'écriture, la musique, le théâtre, la dance et (ou) d'autres entreprises jugées artistiques par le comité de sélection.